



20201016-27

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20201016-20201016-27-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 16 octobre 2020**

Objet : Convention de mécénat entre LUSIS et Paris Musées pour le musée Cognacq-Jay

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant LUSIS à l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Une recette sera inscrite sur le budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada